



**Commission scolaire English-Montréal**  

---

**English Montreal School Board**

PROPOSITION DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE  
DESTINATION DES IMMEUBLES  
2020-2023

---

PROPOSED THREE-YEAR PLAN FOR THE ALLOCATION AND  
DESTINATION OF IMMOVABLES  
2020-2023

COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME 22 juin 2020  
LONG RANGE PLANNING COMMITTEE June 22, 2020



Selon l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

As per Section 211 of the Education Act

Each year, after consulting any municipality or metropolitan community whose territory is situated entirely or partially within its own, the school board shall establish a three-year plan for the allocation and destination of its immovables. The plan must specify, for each school and each vocational training and adult education centre, the name and address of the school or centre, the premises at its disposal, the level of instruction provided, any purpose it may have other than its educational purpose, its capacity and the school enrolment forecast for the duration of the plan.

Locaux

Les locaux sont mis à la disposition de l'école durant les heures de classe régulières jusqu' à 18 h. Les réservations des locaux après 18 h et au cours des fins de semaine sont régies par la Politique BG-7 - Organismes externes - Politique et structure de location des locaux de la Commission.

Premises

The premises are placed at the school's disposal during regular school hours up until 6:00 p.m. Facility rentals after 6:00 p.m. and on weekends are governed by policy BG-7 Outside Organizations – Rental Policy And Rate Structure For Use Of Board Facilities.



## Capacité d'accueil d'une école

Établir une capacité d'accueil consiste à déterminer le nombre maximal de groupes que peut accueillir l'école en fonction des locaux disponibles et des superficies allouées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le nombre d'élèves par groupe varie selon les tailles maximum de classe et la codification des élèves ayant des besoins particuliers, selon le niveau d'apprentissage.

Pour réaliser cette opération, il faut faire le relevé des locaux qui figurent aux plans de l'école et comparer le résultat avec les programmes techniques offerts par l'école. Selon le nombre de groupes desservis, l'école allouera un nombre de classes et une surface en mètres carrés proportionnelle pour les activités telles que : gymnase, bibliothèque, local polyvalent, locaux spécialisés, classe-ressource, classe d'ordinateur, service de garde et bureaux administratifs.

## School Capacity

Establishing the school capacity consists of determining the maximum number of groups that can be accommodated by the facility based on available space and areas allocated by the Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. The number of students per group varies according to maximum class sizes and coding of students with special needs per levels of instruction.

To accomplish this operation, a survey of the classrooms contained in the school's building plans is completed and the results are compared with the technical program(s) offered by the school. Depending on the number of groups required, the school will allocate a number of classrooms and proportional square meter surface of the premises for such activities as: gym, library, multipurpose room, specialized facilities, resource class, computer class, daycare services and administrative offices.

## Effectif scolaire pour l'année en cours et prévisions d'effectifs scolaires

Les données relatives à l'effectif scolaire sont fondées sur les inscriptions au 30 septembre. Les prévisions d'effectifs scolaires qui figurent dans le Plan triennal sont prédictives et fondées sur les données publiées par une source externe (Baragar Systems). Baragar a recours à diverses sources de données et à une méthodologie de projection des effectifs scolaires pour calculer les prévisions futures en matière d'inscriptions. La CSEM reconnaît que les données relatives aux inscriptions pourraient s'avérer supérieures ou inférieures à la situation réelle de l'école.

## Current Year Student Enrolment and Enrolment Forecast

The enrollment figures are based on September 30<sup>th</sup> enrollment numbers. The enrolment forecast in the Three-Year Plan is predictive and based on the figures published by an external source (Baragar Systems). Baragar uses multiple data sources and enrolment projection methodology to derive future forecasted student enrolment. The EMSB recognizes that the enrolment data may be higher or lower than the school's actual numbers.



**PROPOSITION DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES  
IMMEUBLES 2020-2023**

---

**PROPOSED THREE-YEAR PLAN FOR THE ALLOCATION AND DESTINATION OF  
IMMOVABLES 2020-2023**

**TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS**

	Pages
ÉCOLES PRIMAIRES ELEMENTARY SCHOOLS	1 – 10
ÉCOLES PRIMAIRES/SECONDAIRES ELEMENTARY/SECONDARY SCHOOLS	11 – 12
ÉCOLES SECONDAIRES SECONDARY SCHOOLS	12 – 17
ÉCOLES INNOVATRICES OUTREACH SCHOOLS	18 – 19
ÉCOLES DES AFFAIRES SOCIALES SOCIAL AFFAIRS SCHOOLS	20 – 22
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE ADULT EDUCATION AND VOCATIONAL TRAINING CENTRES	23 – 27
CENTRE ADMINISTRATIF ET PROPRIÉTÉS EXCÉDENTAIRES DE LA CSEM – ÉCOLES et TERRAIN ADMINISTRATION BUILDING AND SURPLUS PROPERTIES - SCHOOLS and LAND	27 – 32
RÉSIDENCES RESIDENCES	32 – 33